

MON CONTRAT D'ALTERNANCE

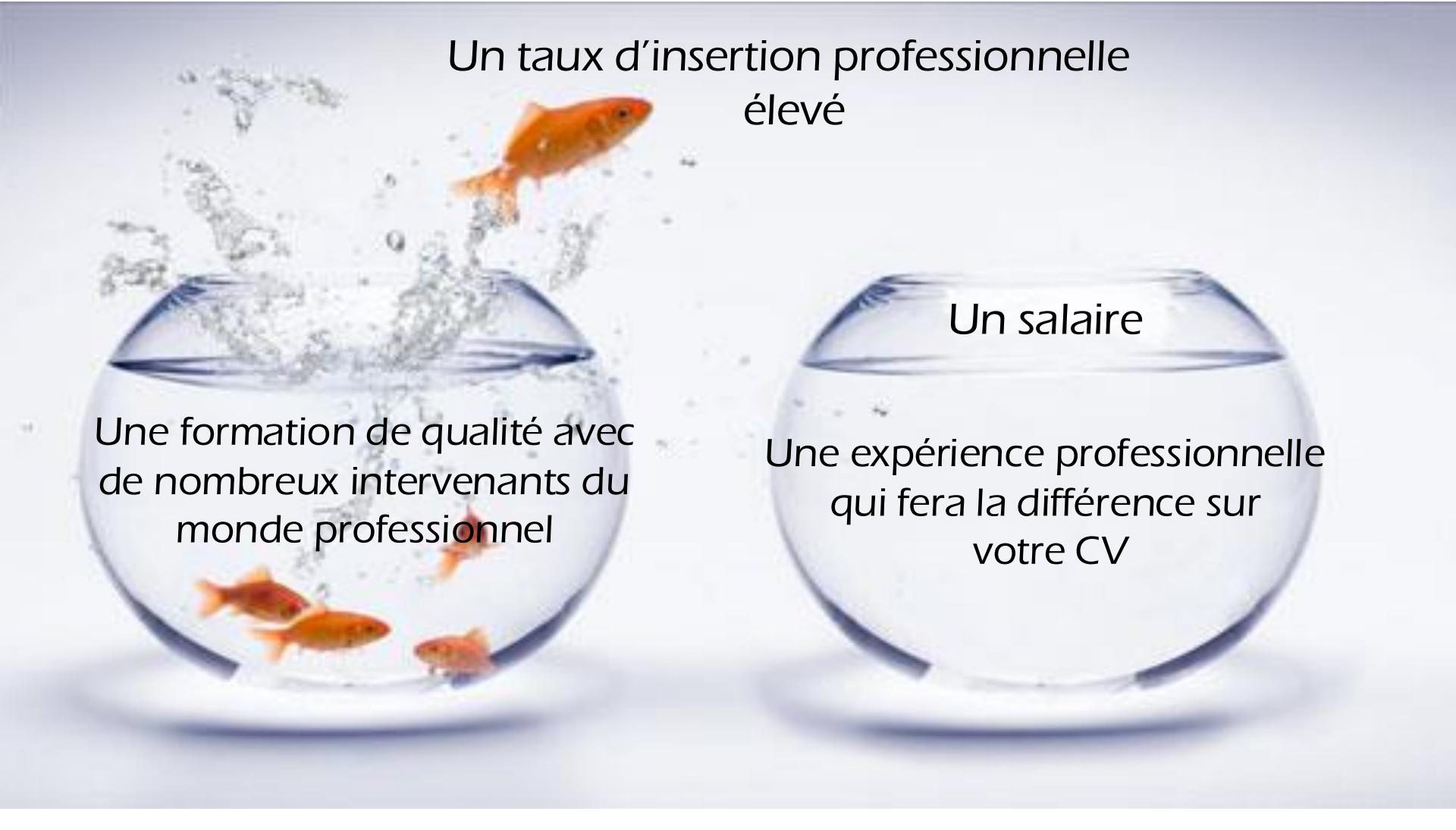
SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ



Pourquoi faire le **choix de l'alternance** ?

Faire le choix de l'alternance

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ



Un taux d'insertion professionnelle
élevé

Une formation de qualité avec
de nombreux intervenants du
monde professionnel

Un salaire

Une expérience professionnelle
qui fera la différence sur
votre CV

L'alternance: une insertion pro réussie

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Un dispositif qui se développe et est encouragé
par le gouvernement

” L'apprentissage est un levier pour accéder durablement au marché du travail puisque **dans les 7 mois qui suivent la fin du contrat, 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi, dont 60% en CDI.**

C'est également une chance pour les employeurs qui **déclarent (80%) être satisfaits des apprentis qu'ils recrutent et qui réembauchent à la fin du contrat.** ”

Source: Ministère du travail

L'alternance: une insertion pro réussie

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Vous avez choisi l'alternance parce que vous avez compris que
c'est

la meilleure façon de vous insérer professionnellement

Taux d'insertion LP GBHQ :
94% après 3-6 mois pour la promotion 2023
dont 70% en CDI

(<https://univ-cotedazur.fr/ove-lp>)

Faire le choix de l'alternance

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

L'alternance, vous l'avez **choisie** car

- Vous êtes capable d'assumer une double charge de travail
- Vous souhaitez vous investir davantage qu'un stagiaire et avoir plus de responsabilités
- Vous entrez déjà dans une démarche « professionnelle »: vous signez un contrat de travail et faites « pour de vrai » vos 1^{ers} pas dans la vie pro



Pour témoigner de cet engagement, vous devez connaître

- ce à quoi vous engage l'alternance
 - et ses bénéfices

pour être crédible auprès d'un recruteur

L'alternance, c'est quoi ?

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Vous :

- suivez une formation en alternant des périodes académiques et professionnelles.
- concluez un contrat de travail d'une durée de 1 an avec un employeur.
- serez salarié de l'entreprise.
- percevrez une rémunération mensuelle exprimée en % du SMIC pendant toute la durée de la formation.

Deux types de contrats sont possibles en LP GBHQ :

- Le contrat d'apprentissage (CA) et le contrat de professionnalisation (CP)
Public concerné CA : jeunes de 16 à 29 ans en formation initiale
Public concerné CP : tout public (y compris les demandeurs d'emploi)
- Seul le contrat d'apprentissage est applicable dans **le secteur public**
(il concerne les laboratoires du CNRS, de l'INSERM, de l'INRA, du Ministère de la Défense, le Ministère de la Santé, l'ANSES, etc)

- Tous les 2 sont des contrats d'alternance
- C'est l'**entreprise qui choisit**
- La Licence GBHQ **offre les 2 possibilités**
- Obligation d'un contrat pro si > 29 ans
- Le CA est +facile à signer car moins cher pour l'entreprise (les grandes entreprises ont souvent un nombre de postes ouverts uniquement en apprentissage)
- Mêmes enseignements universitaires et même calendrier d'alternance
- Dans les laboratoires du **secteur public, uniquement le CA est applicable !**

Suivre une formation habilitée à l'apprentissage = une **CHANCE supplémentaire car dispositif préféré des entreprises**

Les frais

- Les frais de la formation sont toujours **pris en charge par l'employeur**
via l'OPCO* (dans le privé) ou
par le laboratoire académique (dans le public)
- Les frais de l'inscription universitaire sont également pris en charge par l'employeur dans le cas dans du contrat pro et par la formation dans le cadre d'un CA

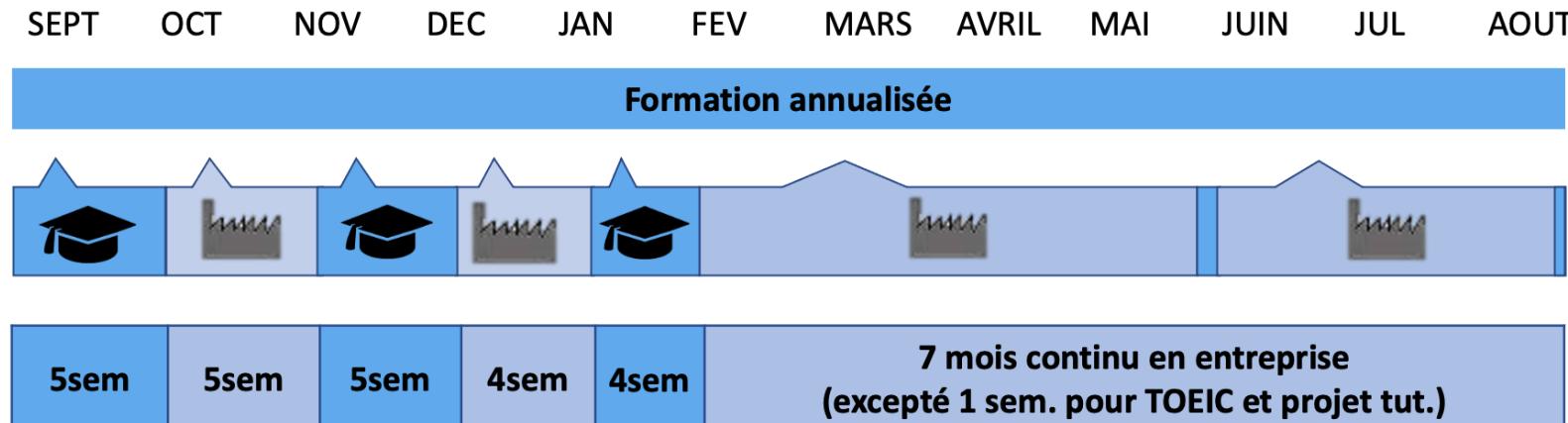
*OPCO : »OPérateurs de COmpétences" ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Le calendrier de l'alternance

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Le calendrier d'alternance GBHQ permet une formation aux techniques spécifiques de l'entreprise pendant les deux premières périodes pro.

Il est parfaitement adapté aux besoins des laboratoires car organisé en blocs permettant une période longue presque ininterrompue de 7 mois en entreprise.



Le calendrier

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Les points forts du calendrier:

- Votre maître de stage n'est pas constamment en train de vous former. Il peut notamment vous accompagner pendant la première période en entreprise via des 1ères formations sur vos missions et ensuite retourner à ses propres missions.
- Passée la période des 3 premiers mois avec allers-retours entre entreprises et cours, vous êtes quasi opérationnel sur votre poste de travail
- Chaque période en entreprise est assez longue pour que vous soyez investis sur un projet « vivant »
- Les allers-retours entre formation et temps en entreprise permettent une prise de recul par rapport aux étudiants classiques
- Vous pouvez être embauchés avant la rentrée universitaire de septembre (3 mois, soit dès début juin)

Le contrat d'apprentissage

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Le contrat d'apprentissage, c'est quoi ?

- Objectifs:
 - Valider un diplôme et acquérir une expérience professionnelle SIGNIFICATIVE

- Statut durant le contrat:
 - Salarié de l'entreprise

- CDD de 1 an (possibilité anticipation 3 mois)

- Période d'essai: 45 jours en entreprise

Contrat d'apprentissage (art. L6211-1 et suivants du code du travail)	
Contrat Mode contractuel de l'apprentissage I Avenant	
L'EMPLOYEUR	
Nom et prénom ou dénomination : _____ N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Complément : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Téléphone : _____ / télécopie : _____ Courriel : _____	
<small>*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : <input type="checkbox"/></small>	
L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance et prénom : _____ Date de naissance : _____ Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F Adresse : N° _____ Ville : _____ Département de naissance : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Nationalité : _____ Régime social : _____ Téléphone : _____ Dénomination : _____ Courriel : _____ <small>Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</small> <small>Statut avant ce contrat : <input type="checkbox"/> UU</small> <small>Dernier diplôme ou titre préparé : _____ Dernière classe / année suivie : _____</small> <small>Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : _____</small> <small>Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="checkbox"/> UU</small> <small>Adresse : N° _____ Ville : _____</small> <small>Code postal : _____ Commune : _____</small> <small>Diplôme de naissance : _____</small>	
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°1 : _____ Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°2 : _____ <small>Diplôme de naissance : _____</small>	
<small><input type="checkbox"/> L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.</small>	
LE CONTRAT	
<small>Type de contrat ou d'avenant : <input type="checkbox"/> UU</small> <small>Type de dérogation : <input type="checkbox"/> UU renseigner si une dérogation a été demandée pour ce contrat</small> <small>Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : _____</small> <small>Date d'embauche : _____ Date de début d'exécution du contrat : _____ Si avenant, date d'effet : _____</small> <small>Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : _____ Durée hebdomadaire du travail : _____ heures _____ minutes</small> <small>Travail sur machine dangereuse ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</small> <small>Rémunération</small> <small>1^{re} année : du _____ au _____ : % du _____ ; du _____ au _____ : % du _____ ; du _____ au _____ : % du _____</small> <small>2^{me} année : du _____ au _____ : % du _____ ; du _____ au _____ : % du _____ ; du _____ au _____ : % du _____</small> <small>3^{me} année : du _____ au _____ : % du _____ ; du _____ au _____ : % du _____ ; du _____ au _____ : % du _____</small> <small>4^{me} année : du _____ au _____ : % du _____ ; du _____ au _____ : % du _____ ; du _____ au _____ : % du _____</small> <small>Salaire brut mensuel si l'entreprise : _____ €</small> <small>Avantages en nature : Nourriture : _____ €/jour Logement : _____ €/mois</small> <small>Prise de panier : _____ €/mois Caisse de retraite complémentaire : _____</small>	
LA FORMATION	
<small>Etablissement de formation responsable : _____</small> <small>Diplôme ou titre visé par l'apprenti : _____</small> <small>Intitulé précis : _____</small> <small>Code du diplôme : _____</small> <small>Organisation de la formation :</small>	
<small>N° UAI de l'établissement : _____</small> <small>Adresse : N° _____ Ville : _____</small> <small>Complément : _____</small> <small>Code postal : _____ Commune : _____</small> <small>Via de l'établissement de formation (cachet ou signature du directeur) : _____</small> <small>1^{re} année, du _____ au _____ : _____ heures _____ minutes</small> <small>2^{me} année, du _____ au _____ : _____ heures _____ minutes</small> <small>3^{me} année, du _____ au _____ : _____ heures _____ minutes</small> <small>4^{me} année, du _____ au _____ : _____ heures _____ minutes</small> <small>Inspection pédagogique compétente : _____</small> <small>Date d'inscription de l'apprenti : _____</small>	
<small><input type="checkbox"/> L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat</small> <small>Fait le _____ à _____</small>	
<small>Signature de l'employeur _____</small>	
<small>Signature de l'apprenti _____</small>	
<small>Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) _____</small>	
CADRE RESERVE A L'ORGANISME D'ENREGISTREMENT	
<small>N° SIRET de l'organisme : _____</small> <small>N° de gestion interne : _____</small> <small>Date de réception du dossier complet : _____</small> <small>N° d'enregistrement : _____</small>	
<small>Code postal : _____ Commune : _____</small>	
<small>Date de la réception : _____</small>	
<small>N° d'enregistrement : _____</small>	
<small>Numéro d'avenant : _____</small>	
<small>Pour remplir le contrat reportez-vous à la notice FA 14 ou effectuez votre démarche en ligne sur le portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr</small>	

L'encadrement de l'apprenti

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

- Vous êtes suivi :
 - à l'université par votre **tuteur pédagogique**
 - dans l'entreprise/laboratoire public par votre **maître d'apprentissage**
 - par le Centre de Formation des Apprentis, le **CFA Formasup Méditerranée** (www.cfa-epure.com)
- Votre tuteur pédagogique organise une **visite dans votre laboratoire** d'accueil 2 fois par an si possible en présentiel.
- Votre **carnet d'apprentissage** est l'outil de liaison entre le tuteur, le maître d'apprentissage et vous.
 - Il permet de suivre la progression des acquis à ces trois partenaires.
 - Il doit faciliter le dialogue entre vous et votre maître d'apprentissage

Pour en savoir plus :

www.cfa-epure.com/media/GUIDE-DE-L-APPRENTI.pdf

La rémunération de l'apprenti

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Niveau	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Licence Pro	51 % du SMIC, soit 929,75 €	61 % du SMIC, soit 1112,05 €	100 % du SMIC, soit 1823,03 €

<https://www.letudiant.fr/etudes/alternance/alternance-avec-la-hausse-du-smic-combien-gagnerez-vous.html>

Salaire brut = salaire net
La grille de salaire pour les LP correspond à « l'année 2 »

Le contrat d'apprentissage

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

L'apprentissage

Quelle procédure ?

Le contrat d'apprentissage

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

La relation est tripartite

VOUS - l'entreprise - le CFA*

* En tant que représentant de la formation

L'entreprise privée/le laboratoire du secteur public

signe

avec le salarié :
le contrat d'apprentissage
(document Cerfa à compléter en ligne
sur la plateforme Cactus du CFA)

avec le CFA :
la convention de formation
professionnelle

<p>Raison sociale de l'organisme de formation :</p> <p>Nom/numéro de déclaration d'activité ;</p> <p>adresse de l'organisme de formation ;</p> <p>adresse de la Préfecture de la Région ;</p> <p>N° :</p> <p>CONVENTION PLURIANNUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</p>			
<p>Entre les sous-signants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) (organisme de formation) ; 2) (désignation de l'entreprise) ; <p>représentée par :</p> <p>est tenue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant réglementation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.</p> <p>ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION</p> <p>L'organisme de formation s'engage à organiser l'action (les actions) de formation suivante(s) : (joindre pour chacune des actions privés ; ces informations peuvent figurer dans une Annexe à la convention)</p> <p>Intitulé de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> • Objectif(s) : • Programmes, méthodes, moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre : voir en annexe • Progression du formation : 			

L'apprentissage dans le secteur public

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

L'alternance dans le secteur public – comment ça marche ?

- Le CNRS et l'INRA ouvrent en janvier/février et l'INSERM en avril une nouvelle campagne d'apprentissage.
- Une fois la campagne ouverte, l'unité d'accueil remet son dossier de demande de contrat d'apprentissage au Président du Centre de recherche. Le Président peut fixer un ordre de priorité en cas de pluralité des demandes avant de transmettre les dossiers à la Direction des ressources humaines de sa délégation régionale de gestion.
- Les dossiers sont ensuite soumis à l'examen par une commission nationale qui formulera son avis sur chaque dossier.
- Il appartient à la Direction générale de répartir le quota national de recrutement des apprentis.

L'apprentissage dans le secteur public

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

L'alternance dans le secteur public – comment ça marche ?

Financement du contrat :

- La rémunération de l'apprenti(e) est prise en charge sur la masse salariale de l'organisme d'accueil (CNRS, INSERM, INRA, etc).
- Les frais de formation sont financés par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ou pris en charge sur les ressources propres de l'unité d'accueil.

Comment candidater ?

Envoyer sa candidature à la LP GBHQ et

- Prendre directement contact avec un laboratoire de recherche académique
- Envoyer sa candidature à la direction d'un Institut de recherche
- Se renseigner auprès de ses enseignants universitaires

L'apprentissage dans le secteur public

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Pour en savoir plus sur l'apprentissage dans la fonction publique :

Portail de la fonction publique

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/lapprentissage> ou

http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/pa_5012/navigation/accueil

Site du Ministère du travail, de l'emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social

<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/apprentissage/>

Le contrat de professionnalisation

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Le contrat de professionnalisation est uniquement possible dans les entreprises privées.

Il est applicable en formation continue et pour des personnes âgées de plus de 29 ans.

La relation est tripartite

VOUS - l'entreprise – le CFA*

*En tant que représentant de la formation

Le contrat de professionnalisation

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

L'entreprise privée/le laboratoire
du secteur public
signe

avec le salarié :
le contrat de professionnalisation
([document Cerfa en ligne](#))

avec le CFA :
la convention de formation
professionnelle



La rémunération en contrat pro

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Niveau de salaire applicable à un salarié en contrat de professionnalisation :

Niveau	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Licence Pro	55 % du SMIC, soit 1002,67 €	70 % du SMIC, soit 1276,12 €	100 % du SMIC, soit 1823,03 €

<https://www.letudiant.fr/etudes/alternance/alternance-avec-la-hausse-du-smic-combien-gagnerez-vous.html>

La rémunération est différente pour les personnes titulaires d'un bac professionnel (veuillez consulter le site indiqué ci-dessus).

Avantages financiers du CA pour l'entreprise

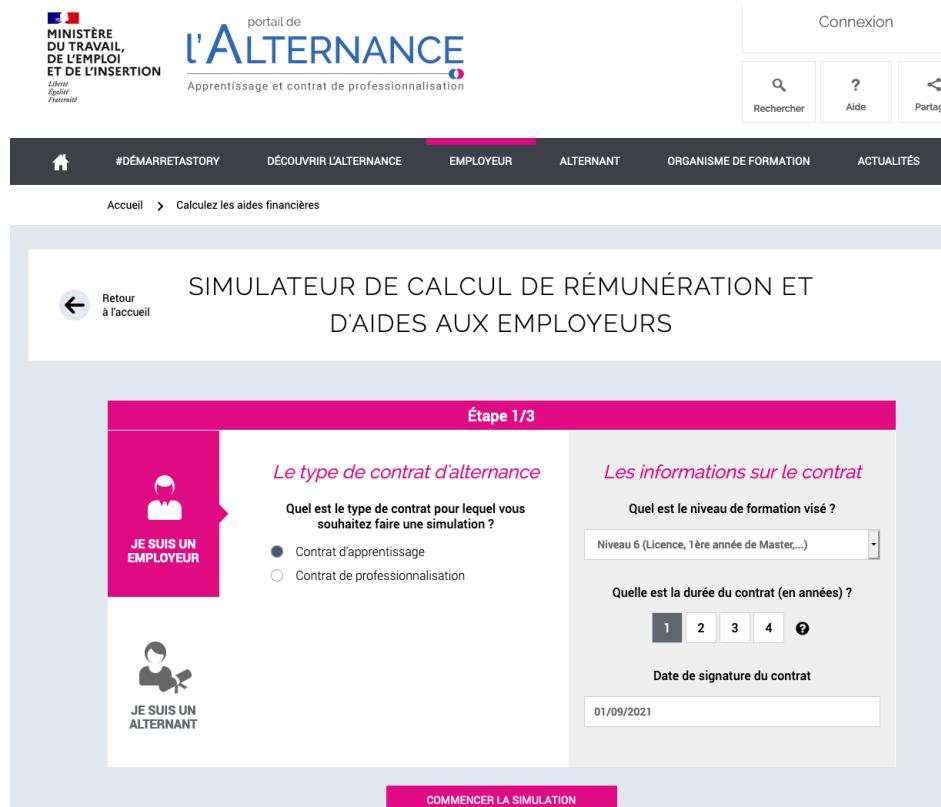
SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

- **Un salaire inférieur au SMIC pour un élément qualifié de 51% (contrat d'apprentissage) à 55% (contrat de professionnalisation) du SMIC pour un étudiant de moins de 21 ans**
- **Pas de charges patronales sur le salaire**
- **Aide pour le recrutement d'un apprenti en situation de handicap : 6000€ (confirmée pour 2026)**

Quel coût pour l'entreprise ?

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

portail de
l'ALTERNANCE
Apprentissage et contrat de professionnalisation

Connexion

Rechercher

Aide

Partager

#DÉMARRETA STORY DÉCOUVRIR L'ALTERNANCE EMPLOYEUR ALTERNANT ORGANISME DE FORMATION ACTUALITÉS

Accueil > Calculez les aides financières

SIMULATEUR DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS

Retour à l'accueil

Étape 1/3

JE SUIS UN EMPLOYEUR

Le type de contrat d'alternance

Quel est le type de contrat pour lequel vous souhaitez faire une simulation ?

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

JE SUIS UN ALTERNANT

Les informations sur le contrat

Quel est le niveau de formation visé ?

Niveau 6 (Licence, 1ère année de Master...)

Quelle est la durée du contrat (en années) ?

1 2 3 4

Date de signature du contrat

01/09/2021

COMMENCER LA SIMULATION

L'alternance

Quelles obligations ?

Vos obligations envers l'employeur

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

- **Statut de salarié**

Avec un statut de salarié, l'alternant bénéficie de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles applicables aux autres salariés de l'entreprise.

- **Présence aux cours obligatoire**

Le temps consacré aux actions de formation est compris dans l'horaire de travail (cf calendrier des cours). En cas d'impossibilité de suivre un cours, l'alternant doit avertir par mail son tuteur et transmettre un document justificatif (certificat maladie et d'arrêt de travail,...)

Les heures d'absences injustifiées peuvent être déduites du salaire.

- **Respect du règlement intérieur**

L'alternant se conforme à la discipline et au RI du centre de formation ainsi qu'aux articles du contrat de travail ; en cas de manquements graves et après avertissements formels, l'entreprise peut prononcer le licenciement de l'alternant.



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

L'alternance

A l'étranger?

L'alternance à l'étranger

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Le CFA Epure accompagne la mobilité internationale des alternants :

- Vérification de la faisabilité du projet (initié par l'entreprise, le responsable de formation ou à la demande de l'apprenti)
- Veille réglementaire
- Fourniture d'outils administratifs et financiers
- Demande de subvention auprès des OPCO

<https://www.cfa-epure.com/media/FICHE-MOBILITE-WEB.pdf>



L'ALTERNANCE

Comment trouver mon contrat ?

Comment trouver mon alternance

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Si vous faîtes le choix de l'alternance, vous serez **accompagné pour trouver votre contrat** :

- Coaching collectif (atelier « projet professionnel », « technique de recherche d'entreprises », , « CV, lettre de motivation », « préparation à l'entretien »)
(La date/horaire du coaching seront communiqués aux candidats par mail)
- Suivi individuel si besoin (démarches, contacts entreprises, préparation entretiens, conseils des anciens..)

Comment trouver mon alternance

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

La recherche de laboratoire d'accueil peut débuter avant l'audition pour la sélection pédagogique.

Vous devez :

- définir votre projet professionnel
- concevoir un CV efficace
- rédiger une lettre de motivation convaincante
- connaître parfaitement l'organisation, le contenu et le calendrier de la LP GBHQ
- connaître l'alternance (les contrats, le coût pour l'entreprise, etc)
- réaliser une recherche d'entreprises efficace
- vous préparer pour réussir votre entretien
- avoir confiance en vous en restant réaliste

Comment trouver mon alternance

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

La recherche de contrat d'alternance = un **PROJET**
nécessitant du **TEMPS**, une **METHODE**, des **OUTILS**

- Définir les entreprises cibles
- Couvrir une zone géographique large (voir calendrier)
- Bien connaître les métiers accessibles avec le diplôme de la LP
- Réaliser des candidatures spontanées
- Consulter les offres sur les sites des entreprises
- Se faire connaître et rendre sa recherche visible à travers des réseaux
- Adopter la démarche « networking » (« l'esprit confiance et partage »)
- S'inscrire dans des cabinets de recrutement
- Contacter les « anciens »
- Réaliser un suivi de ses recherches

Comment trouver mon alternance

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Transmettre à l'entreprise :

- Votre CV
- Une lettre de motivation adaptée aux activités de l'entreprise
- Des lettres de recommandation
- Le calendrier de la formation
- La plaquette
- Le contenu des enseignements
- Et mentionner que la formation a été labellisée par le Pôle de Compétitivité EUROBIOMED (surtout si l'entreprise est également membre de ce consortium)
- Et mentionner que la formation est certifiée ISO 9001



Vos interlocuteurs alternance

SCIENCES DU VIVANT ET DE LA SANTÉ

Sabine LINDENTHAL
(directrice de la formation)

Sabine.Lindenthal@univ-cotedazur.fr

Stéphanie BELLAVIA
(gestionnaire de la formation)

Stephanie.Bellavia@univ-cotedazur.fr